Strasbourg : expulsion vers l'Algérie du livreur Deliveroo qui ne voulait pas "livrer des juifs" (MàJ)

18/04/2021 à 12h53



18/04/2021

Le livreur de 19 ans a purgé sa peine de prison, puis il été expulsé vers l'Algérie comme le prévoyait une obligation de quitter le territoire français antérieur à cette affaire. En janvier 2021, il avait refusé à deux restaurateurs des livraisons au motif qu'il "ne livrait pas les juifs".

Tout a été très rapide dans cette histoire. Jeudi 7 janvier 2021, à Strasbourg, deux restaurateurs se voient annuler deux commandes par le même livreur travaillant pour la plateforme Deliveroo, au motif *"qu'il ne livre pas les juifs"*. Quelques jours plus tard, les restaurateurs, le consistoire israélite du Bas-Rhin et le bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) portent plainte. Une enquête de police et des relevés GPS de téléphone identifient un seul livreur, qui travaillait grâce au compte prêté par un autre livreur Deliveroo, une pratique courante.

C’est une sanction sévère mais la rapidité dans cette affaire est une bonne chose : cet individu ne nuira plus, et puis il est très important de montrer que la discrimination antisémite est interdite en France.

(…) France 3

14/01/2021

J’ai pris la décision de faire expulser du territoire national le « livreur » de repas qui, dans le Bas-Rhin, avait déclaré ne pas vouloir effectuer de livraisons auprès des clients juifs. Il a, par ailleurs, été condamné à 4 mois ferme.

— Gérald DARMANIN (@GDarmanin) January 14, 2021

13/01/2021

[Info VA]: d’après nos informations, le livreur Deliveroo de Strasbourg ayant refusé de « livrer aux juifs » de la nourriture casher a été arrêté. De nationalité algérienne, ses papiers ne sont pas en règle. Il va, nous dit-on, être expulsé.

— Tugdual Denis (@TugdualDenis) January 13, 2021

11/01/2021

Jeudi 7 janvier, **un livreur siglé Deliveroo s’est présenté dans un restaurant casher** de Strasbourg. « Il a demandé quelle

est la spécialité du restaurant. Quand on lui a dit la cuisine israélienne, il a répondu : « **Je ne sers pas les juifs** » et il a tendu son portable en disant : « Voilà c'est annulé », raconte Me Raphaël Nisand. **La même scène s'est déroulée quelques instants plus tard dans un autre restaurant casher, sans que l'on puisse savoir pour l'instant s'il s'agit du même livreur.**

Suite aux faits, les deux restaurateurs ont porté plainte vendredi matin et prévenu le consistoire israélite. Shabbat passé, une nouvelle plainte a été posée dimanche par Me Nisand, au nom du bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA), pour discrimination dans l'offre d'un bien ou d'un service en raison de l'ethnie, la race ou la religion contre Deliveroo et le ou les livreurs. « C'est maintenant à la diligence des autorités de police et du procureur », note Me Nisand. Une enquête a été ouverte.

[…]

DNA